



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE

**A I G N E**

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

POUR : 8  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**Objet : convention de servitude et convention mise à disposition consenties à ENEDIS**

**L'an deux mille vingt-quatre**

**Le : neuf décembre à 18 heures 00**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire**

**Date de la convocation : le 02 décembre 2024**

**PRÉSENTS : FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien,**

**EXCUSES/ABSENTS : MAS Claude.**

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La commune a été sollicitée par le fournisseur d'électricité, ENEDIS, :

- pour le passage d'un réseau électrique sur les parcelles section B47, B48 et B50, propriété de la collectivité.(opération installation poste transfo)

Cette installation constitue une servitude de passage (et crée ainsi un droit réel)

- pour une convention de mise à disposition d'une surface de 15 m<sup>2</sup> sur la parcelle B47 pour l'installation du poste

Monsieur le Maire donne lecture des deux projets de conventions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la servitude pour le passage d'un réseau électrique souterrain sur les parcelles B47, B48 et B50.

- approuver la mise à disposition d'une partie de terrain de la parcelle B47 pour l'installation du poste transfo

- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 034-213400062-20241209-D202427-DE



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré,  
**- approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier**

Certifiée exécutoire par le Maire  
Pour être publiée et déposée auprès  
de la Préfecture de MONTPELLIER  
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)